

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 MARS 2023
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Monsieur Bernard HIRTZ - Madame Patricia JACOB – Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Germain LUTZ - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL – Monsieur Séraphin VOEGEL

Membres excusés : Madame Valérie WEHREL qui donne procuration à Monsieur Séraphin VOEGEL, Madame Audrey HATTERER-NOURRY qui donne procuration à Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER.

Secrétaire de séance : Anne-Claire KIENTZLER

Après la visite de l'avancement des travaux à la Mairie et la présentation de Anne-Claire KIENTZLER, M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 20 février 2023

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Accord de l'avant-projet d'aménagement de la rue du Château

Monsieur le Maire fait une description sommaire du projet :

- La démolition complète de la voie existante
- L'adaptation du niveau de la voie aux entrées
- La reprise complète des siphons de rue
- La création d'une voie, des espaces verts
- La création de stationnement
- La création d'un réseau d'éclairage public LED neuf
- La mise en souterrain du réseau téléphonique

La commune a sollicité le bureau d'études LBSH Ingénierie du PAP au 1, rue du Bruch.

Une première réunion avec une présentation de l'avant-projet d'aménagement avec la Commission Voirie, les riverains et le Conseil de Fabrique de l'Eglise a eu lieu le lundi 6 mars 2022.

Le projet retenu a été exposé aux élus.

Après avoir entendu la description et vu l'avant-projet, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à déposer le permis d'aménager et de signer tous les documents sur la base du projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Accord de travaux de la Paroisse St Blaise avec la commune

Le conseil de Fabrique de la Paroisse de VALFF désire repeindre l'Eglise en intérieur (peinte en 1992), changer les portes des 2 sacristies, procéder au relevage de l'orgue qui a été vivement conseillé par la société MUHLEISEN lors d'une intervention en 2022 et de changer les hauts parleurs.

Des devis ont été demandés et le coût est d'environ 120 000€ TTC.

Ces travaux sont nécessaires à l'entretien et au bon usage de l'immeuble.

La Commune est maître de l'ouvrage.

Le Conseil de Fabrique nous sollicite pour que la Commune prend en compte les factures pour demander toutes les subventions susceptibles d'être versées (Région, CEA, DRAC, fondation du patrimoine, état dans le cadre de France Relance, etc...) et de récupérer la TVA.

Une demande similaire a été faite lors des travaux de réfection à l'Eglise Ste Marguerite en 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

Augmentation du tarif de la société de nettoyage

Un courrier émanant de « Net services » société de nettoyage de la Mairie et des écoles, stipule qu'une augmentation de l'indice de calcul fourni par la Fédération des Entreprises de Propreté et de la revalorisation du SMIC indexé sur l'inflation représente une augmentation de 5,40%, applicable au 1^{er} mars 2023.

Monsieur le Maire et l'Adjoint Monsieur Bernard FRINDEL ont rencontrés le directeur en vue de cette augmentation. Après cet entretien et négociation un accord a été trouvé pour une augmentation de 4 %.

Cette augmentation représente 49,74 € par mois soit 596,88 € par an.

L'augmentation demandée par la société de nettoyage à 5,40% aurait représentée un coût de 805,80€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'augmentation du tarif de la société de nettoyage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°05

Entretien des terrains de football : choix de l'entreprise

A la suite de l'étude du sol, un défeutrage, une aération du sol, un apport de sable et un regarnissage sont conseillés sur les deux terrains de football : terrain d'honneur et terrain d'entraînement

Deux devis ont été demandés :

- HEGE sols sportifs de Wissembourg pour un montant de 6 575 € HT et 7 890 € TTC.
- RENOVA sols sportifs de Drulingen pour un montant de 7 218,03 € HT et 8 661,64 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société HEGE sols sportifs pour un montant de 7 890 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE

POINT N°06

Demande de subvention

L'école a fait une demande de subvention pour une sortie à l'Ecomusée d'Alsace prévue le 27 juin 2023.

Le prix de la sortie est de 2 915 € et détaillé comme suit :

3 bus 1 815 €

Entrée à l'Ecomusée 1 100 €.

Le coût par enfant est de 24 €.

La subvention allouée aux écoles est de 25€ par enfant en 2022

Il y a actuellement 124 enfants scolarisés dans la commune : $124 \times 25 \text{ €} = 3\,100 \text{ €}$.

Monsieur le Maire propose de passer la subvention de 25€ à 30€.

A cet effet la subvention couvrira une partie de la sortie.

Les Kids Valffoies, les parents et la coopérative participeront également à cette sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte A L'UNANIMITE** cette proposition.

POINT N°07

Revalorisation de la redevance pour l'extraction de gravier par la sablière HELMBACHER

Le 11 juillet 2022 la redevance a été votée pour 0,66 € le m³ pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La sablière Helmbacher nous sollicite pour revoir cette redevance.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Denise LUTZ-ROHMER, pour la suite de ce point.

Jusqu'à présent ce montant était révisé annuellement en fonction de l'indice BIDEDEC qui était indexé sur l'activité locale.

L'UNICEM « Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux » ne souhaite plus procéder à la publication de l'indice BIDEDEC à compter de 2023 car au fil des ans certaines failles ont été constatées. La publication de l'indice BIDEDEC sera remplacée par la publication de l'indice GRA.

L'indice GRA est l'indice du coût de production des granulats pour la construction, l'entretien des chaussées et le ballast.

A cet effet, un avenant au contrat de concession du 13 juin 1968 devra être signé par Monsieur le Maire.

L'indice de référence est le dernier publié, à savoir celui du 1^{er} octobre 2022 et qui est de 131,6 points.

Le taux de révision de cet indice se calcule par rapport à l'indice du 1^{er} janvier 2022 qui était de 121,9. Le taux de révision de l'indice GRA au 1^{er} janvier 2023 est donc de 7,96 % $((131,6-121,9) / 121,9) \times 100$.

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la commune de Valff percevra donc $0,66 \times 1,0796 = 0,7125$ arrondi à 0,71 € le m³.

En conséquence, le montant de la redevance due par la société « sablière Helmbacher » à la commune de Valff variera de plein droit, chaque année.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°08

Rapport des Commissions : Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par Maître Pierre-Alexandre BENNER 8 place de la République à ILLZACH (68110) pour le compte de GUILHERMET Gaëtan 3 rue du puits à VALFF (67210)
CU 067 504 23 R0003

Déclaration préalable

→ Demande déposée par IVAN Jenifer 28 rue Haute à VALFF (67210) pour le remplacement des fenêtres, de la porte en bois par des cadres PVC de couleurs blanches et un escalier extérieur en métal, Section 05 Parcelle 230
DP 067 504 23 R0006

→ Demande déposée par FATUS Marie-Amélie 266 rue Basse à VALFF (67210) pour un changement d'usage, une partie du logement sera consacré à l'activité (médecin acupuncteur) avec la création de 2 places de stationnement dans la cour, Section 02 Parcelle 60
DP 067 504 23 R0008

Modification du permis de construire

→ Demande déposée par PHILIPP Nicolas 5 rue Sainte Odile à VALFF (67210) pour la modification de la taille de la piscine et de son positionnement, Section 5 Parcelle 19 et 20
PC 067 504 20 R0001 M01

POINT N°09

Communications

► Madame Anne-Claire KIENTZLER est engagée en qualité de secrétaire de Mairie sur un poste d'adjointe administratif territorial à temps complet de 35 heures pour une durée du 13 mars au 30 avril 2023.

► Un rattrapage de la collecte du bac jaune prévue initialement le lundi de Pâques est reportée au mercredi 12 avril.

► Un rattrapage de la collecte du bac gris prévue initialement le lundi 1^{er} mai est reportée au samedi 6 mai.

► Le rattrapage de la collecte du bac gris ET jaune prévue initialement le lundi 8 mai est avancée pour le bac gris au samedi 6 mai et pour le bac jaune est reportée au mercredi 10 mai.

► Installation d'une vidéo surveillance avec enregistrement à la Mairie de 4 caméras sur les quatre coins de la façade.

Le coût estimé est de 3 890,90€ HT et de 4 669,08 € TTC

Le Conseil Municipal, **DONNE SON ACCORD.**

Cette décision fait suite à un cas de vandalisme.

Un signalement de présence de camera sera apposé conformément à l'obligation en vigueur.

► Il y a un avenant de marché en moins-value sur le lot échafaudage de 1 440€ pour un échafaudage qui été prévu en intérieur.

► L'animation sur la bière aura lieu le vendredi 21 avril 2023 à 20 heures à la bibliothèque Municipale.

► La soirée Asperge organisée par la musique Alsacia aura lieu samedi 6 mai 2023.

► La cérémonie aux Monuments aux Morts aura lieu le dimanche 7 mai 2023 à 10h45 avec la participation de la musique Alsacia, de la chorale Ste Cécile et les pompiers. A la suite de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

► Le marché aux puces organisé par le FC Valff aura lieu dimanche 14 mai 2023.

► Les journées plantation des fleurs auront lieu vendredi 19 mai et samedi 20 mai 2023 matin. Il est question de réduire les suspensions et de mettre des fleurs moins consommatrices en eau.

► Madame Patricia JACOB, conseillère municipale, demande la parole, pour exposer le fait que des voitures empruntent un chemin agricole et demande s'il serait possible de faire des contrôles entre 17 heures et 17 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire va voir avec la brigade verte pour procéder à des contrôles.

► Monsieur le Maire donne le bilan d'activité de la Brigade Verte du mois de février 2023.

M. Le Maire clôt la séance à 20h30.

Pour extrait certifié conforme

Valff, le 21.03.2023

Le Maire,

Germain LUTZ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Lutz', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VALFF' at the top and '67210' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.